



## ANNEXE 1: INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA FICHE-ACTION 2

### Soutenir des dynamiques de développement pérennes dans les villages et les bourgs et créer des lieux de vie et d'échange

Transmettez l'original au GAL des Savanes, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

#### PRESENTATION DES ACTIONS ET COÛTS ADMISSIBLES POUR LA FICHE ACTION 2

*Possibilité de cocher plusieurs cases*

		Actions	Coûts admissibles	Conditions
<input type="checkbox"/>	<b>Action 1</b>	<b>Création, maintien ou encore modernisation de microentreprises de proximité : commerce, artisanat, prestation de service</b>	Coûts de construction, et d'achats d'équipements et de matériels	Coût de communication : coût ≤ à 20% du coût total du projet  Coût de formation : coût ≤ à 50% du coût total du projet  Les frais de déplacements seront pris en charge selon les modalités définies par le comité de programmation
			Etudes et l'accompagnement pour la mise en place du projet	
			Coûts de communication	
			Coûts de formation individuelle liée au projet (sauf en cas de prise en charge par des centres de formation et OPCA)	
<input type="checkbox"/>	<b>Action 2</b>	<b>Création ou maintien de lieux d'échange et de vie dans le cadre de la mise en place d'animations thématiques en faveur de la jeunesse et de la vie associative</b>	Dépenses de rémunération pour l'animation d'un lieu de vie	Dépenses de rémunération : coût ≤ à 10% du coût total du projet et limité à 12 mois  Coût d'auto-construction : coût ≤ à 50% du coût total du projet  Coût de communication : coût ≤ à 20% du coût total du projet
			Coûts de construction, et d'achats d'équipements et de matériels	
			Coût lié l'auto-construction pour les constructions traditionnelles	
			Etudes et l'accompagnement pour la mise en place du projet	
			Coûts de communication	

**Coûts exclus de la fiche action 2:**

- Les coûts indirects

#### COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 1 : Création, maintien ou encore modernisation de microentreprises de proximité : commerce, artisanat, prestation de service

**Pour tous les projets :**

*Possibilité de cocher plusieurs cases*

	Mon projet concerne :
<input type="checkbox"/>	La création d'une micro-entreprise de proximité (commerce, artisanat, prestations de services)
<input type="checkbox"/>	Le maintien d'une micro-entreprise de proximité (commerce, artisanat, prestations de services)
<input type="checkbox"/>	La modernisation d'une micro-entreprise de proximité (commerce, artisanat, prestations de services)
<input type="checkbox"/>	Un projet itinérant
<input type="checkbox"/>	Autre : préciser .....

**S'il y a création d'outils de communication :**

Type d'outil de communication créé	Modalités d'animation, de diffusion, de mise à jour (exple : mise à jour site internet)

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SPECIFIQUES A L'ACTION 2 : Création ou maintien de lieux d'échange et de vie dans le cadre de la mise en place d'animations thématiques en faveur de la jeunesse et de la vie associative****Pour les projets d'animation thématiques****Programme d'animation prévisionnel :**

N°	Intitulé de l'animation	Description de l'animation	Date et lieu action (prévisionnel)	Public cible

**Modalités de pilotage et d'évaluation :**


---



---



---

**Pour les actions d'animation avec rémunération :**

Nom de l'intervenant et/ou structure intervenant	Qualification

**Préciser les modalités d'entretien des infrastructures créées ou maintenues:** (plan d'entretien)

---

---

---

---

---

---

---

---

## MONTANT ET TAUX D'AIDE

**Pour la fiche action 2 :**

Je suis un(e) :	Mon opération concerne :	Taux d'aide publique maximum :	Plafonds :
Association de loi 1901	Action 1 et 2	<input type="checkbox"/> 100%	Montant maximum de l'opération : 80 000€
Entreprise	Action 1	<input type="checkbox"/> 75%	Montant maximum de l'opération : 30 000€
Collectivité et leurs groupements ou délégués ou Etablissements publics	Action 2	<input type="checkbox"/> 75%	Montant maximum de l'opération : 80 000€

**Remarque :**

- Pour les entreprises (action 1), le taux d'aide pour les coûts de formation individuelle liée au projet est de 70%.
- Pour les projets dont le financement est soumis à d'autres règles d'Etat, le taux de financement pourra être différent (dans la limite du taux indiqué ci-dessus).

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A 'APPUI DE VOTRE DEMANDE (VOIR NOTICE)

Pièces	Pièce jointe	Pièce déjà fournie au service instructeur	Sans objet
<b>Pour l'action 1</b>			
Pour les formations individuelles : note ou justificatif indiquant la nécessité de la formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Pour l'action 2</b>			
Pour les rémunérations : CV de l'animateur si recruté et fiche de poste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Justification	Sans objet
Nombre de lieux de vie et de rencontres créés	U			<input type="checkbox"/>
Nombre de terrains sportifs créés	U			<input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises créées	U			<input type="checkbox"/>
Nombre de nouveaux services créés	U			<input type="checkbox"/>
Nombre d'animations réalisées dans les lieux de vie	U			<input type="checkbox"/>

Indicateurs de résultats	unité	Valeur cible prévisionnelle en fin de projet (solde dossier)	Justification	Sans objet
Nombre d'habitants bénéficiant de services ou infrastructures nouveaux ou améliorés	U			
Nombre d'emplois créés	U			<input type="checkbox"/>

**L'atteinte des cibles sera vérifiée à la demande de solde ; des justificatifs pourront être demandés**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s), qualité(s) et état(s) civil(s) du demandeur ou du représentant légal ou délégué (*visé en page 1*):  
*En cas de délégation de signature, veuillez impérativement remplir une attestation de délégation.*

Cachet du demandeur

## ANNEXE 2 : PRINCIPES DE SELECTION DE LA FICHE-ACTION 2

### Soutenir des dynamiques de développement pérennes dans les villages et les bourgs et créer des lieux de vie et d'échange

Transmettez l'original au GAL des Savanes, ainsi qu'une version électronique et conservez un exemplaire.

#### PRINCIPE ET CRITERE DE SELECTION DES OPERATIONS

Les principes et les critères de sélection s'appliquent aux dossiers ayant satisfait les conditions d'admissibilités.  
 Les opérations seront notées via une grille de sélection qui contiendra les critères ci-dessous.  
 Les opérations dont la note sera inférieure à une note minimale seront rejetées.

##### Critères de sélection pour la fiche action 2:

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Justifier ou commentaire	Conditions de notation	Poids
Actions associant plusieurs acteurs	Non définis			
Dimension géographique du projet				
Action d'animation intégrant des dispositions de pilotage et d'évaluation				
Action d'animation présentant une grande qualité pédagogique au regard des méthodes proposées, des supports et des publics cibles concernés				
Actions concernant les zones isolées ou éloignées				
Démarches écoresponsables, durables				

**Critères de sélection pour la fiche action 2 (suite):**

Principe de sélection de l'opération	Critères de sélection	Justifier ou commentaire	Conditions de notation	Poids
Démarches ciblant un public jeune (de 6 à 18 ans)	Non définis			
Actions ayant un caractère innovant, interactif, proposant un nouveau service				
Mobilisation de personnes en réinsertion sociale ou professionnelle				
Actions d'animations pérennes				

